(19) Europäisches Patentamt
European Patent Office
Office européen des brevets

(11) Numéro de publication: **0 488 866 B1**

(12) FASCICULE DE BREVET EUROPEEN

(45) Date de publication de fascicule du brevet: **03.05.95**

(51) Int. Cl.[6]: **B65D 83/00**, B65D 51/18, A45D 40/04

(21) Numéro de dépôt: **91403162.0**

(22) Date de dépôt: **22.11.91**

(54) Récipient applicateur pour produits cireux, du genre déodorant et analogue.

(30) Priorité: **30.11.90 FR 9015039**

(43) Date de publication de la demande:
03.06.92 Bulletin 92/23

(45) Mention de la délivrance du brevet:
03.05.95 Bulletin 95/18

(84) Etats contractants désignés:
BE CH DE ES GB IT LI

(56) Documents cités:
EP-A- 0 070 257
EP-A- 0 265 329
DE-A- 2 651 869
US-A- 4 950 094

(73) Titulaire: **Lucas, Marthe**
22, allée des Fauvettes
F-34280 La Grande Motte (FR)

(72) Inventeur: **Lucas, Marthe**
22, allée des Fauvettes
F-34280 La Grande Motte (FR)

(74) Mandataire: **Madeuf, Claude Alexandre Jean et al**
CABINET MADEUF
3, avenue Bugeaud
F-75116 Paris (FR)

Il est rappelé que: Dans un délai de neuf mois à compter de la date de publication de la mention de la délivrance du brevet européen, toute personne peut faire opposition au brevet européen délivré, auprès de l'Office européen des brevets. L'opposition doit être formée par écrit et motivée. Elle n'est réputée formée qu'après paiement de la taxe d'opposition (art. 99(1) Convention sur le brevet européen).

EP 0 488 866 B1

Description

La présente invention concerne un récipient présentoir et applicateur pour des produits cireux, solides à la température ambiante, par exemple pour des produits cosmétiques du genre déodorant, pour des produits ménagers du genre cirage, cire, et...

Certains des produits, du genre rappelés brièvement ci-dessus, contiennent des agents volatils et, par conséquent, le récipient doit permettre leur conservation, c'est-à-dire éviter qu'ils soient en contact avec l'atmosphère pendant leur stockage ou leur rangement.

La Demanderesse a déjà décrit un dispositif d'emballage de forme ovale en section et comportant un capuchon de même forme pour des produits de cette nature.

Cet emballage est décrit notamment dans la demande de brevet français 86.14369 et la demande de certificat d'addition 87.13989 qui lui est annexée.

Dans le dispositif décrit, il est prévu un capuchon comprenant un couvercle muni d'un joint, correspondant à une portée du corps de l'emballage.

Le corps forme latéralement des plots qui coopèrent avec des portées délimitées par des pattes du capuchon pour faire en sorte que le joint soit comprimé sur la portée. De préférence, il est prévu que le joint est formé d'une seule pièce.

Le dispositif, selon la demande de brevet et la demande de certificat d'addition ci-dessus, permet de dégager le couvercle en le faisant tout d'abord tourner pour qu'il échappe de butées de retenue.

Dans un autre mode de réalisation, le couvercle est verrouillé par les branches d'un étrier qui entre dans une rainure de verrouillage.

On connaît également par DE-A-2 651 869 un récipient présentoir et applicateur pour produits cireux, solides à la température ambiante, du genre déodorant et analogue et ce document a été utilisé pour énoncer le préambule de la revendication principale annexée.

DE-A-2 651 869 montre ainsi un récipient présentoir et applicateur pour produits cireux, solides à la température ambiante comportant un corps et un capuchon devant être fermé de manière étanche et contenant un joint constitué par une coiffe, ladite coiffe reposant sur le corps qui contient un piston de support de la matière cireuse, ledit piston étant ajouré et présentant un fond délimitant un passage pour l'introduction, sous forme liquide, de la matière cireuse à travers le piston pour être moulée par ledit corps contre sa paroi interne et contre la coiffe en formant un pain, le passage étant fermé par un organe d'entraînement du piston de sorte que la matière du pain est isolée de l'atmosphère par la coiffe du capuchon et l'organe d'entraînement du piston.

Conformément à l'invention, le récipient présentoir et applicateur pour produits cireux, solides à la température ambiante est caractérisé en ce que ledit corps présente une paroi interne en dépouille vers la coiffe et délimite dans son fond un bord rentrant relié à un fourreau interne formant un jonc, l'organe d'entraînement du piston comprenant une molette présentant un fourreau complémentaire du fourreau interne, la molette étant engagée dans le bord rentrant et le fourreau interne et étant maintenue par le jonc de manière à assurer tant son guidage en rotation que son maintien axial et son étanchéité.

Diverses autres caractéristiques de l'invention ressortent d'ailleurs de la description détaillée qui suit.

Des formes de réalisation de l'objet de l'invention sont représentées, à titre d'exemples non limitatifs, aux dessins annexés.

La fig. 1 est une élévation en partie arrachée du récipient présentoir et applicateur de l'invention en position retournée pour son remplissage.

La fig. 2 est une élévation éclatée du même récipient présentoir et applicateur prêt à l'emploi.

La fig. 3 est une vue de dessus selon la ligne III-III de la fig. 2.

La fig. 4 est une coupe transversale du récipient présentoir et applicateur vue suivant la ligne IV-IV de la fig. 5.

La fig. 5 est une coupe prise suivant la ligne V-V de la fig. 4.

La fig. 6 est une coupe partielle agrandie du détail A visible à la fig. 4.

La fig. 7 est une perspective éclatée d'un capuchon que comporte le récipient des figures précédentes.

La fig. 8 est une perspective éclatée du corps du récipient des figures précédentes.

La fig. 9 est une coupe analogue à la fig. 5, d'une variante.

La fig. 10 est une coupe à plus grande échelle du détail B de la fig. 9.

Le récipient présentoir, illustré aux dessins, comporte un corps 1, par exemple de section ovale, qui est recouvert d'un capuchon 2.

Le corps 1 du récipient est destiné à contenir un pain 3 d'un produit cireux rigide, par exemple un produit déodorant, un cirage ou analogue, pouvant contenir des produits volatils, par exemple des composés alcooliques et devant, de ce fait, être complètement isolés de l'atmosphère lorsqu'il n'est pas utilisé.

Le corps 1 forme, dans son fond 4, un bord rentrant annulaire 5 dont le diamètre correspond sensiblement à sa largeur.

Le bord 5 est relié par un voile 6 à un fourreau 7 formant un jonc 8.

Le jonc 8 retient un fourreau 9 d'une molette 10 qui est logée à l'intérieur du bord rentrant 5 pour ne faire saillie que sur le flanc du corps 1.

Ce qui précède montre que la molette peut tourner librement lorsqu'elle est entraînée, par exemple par deux doigts d'une main, sans que cette molette puisse coulisser axialement.

La molette peut être mise en place par emboîtement dans le fourreau 7 et encliquetage, en fin de course par le jonc 8.

Le fourreau 9 de la molette comporte des ailes 11 supportant une vis 12 destinée à s'étendre à l'intérieur du corps. La vis 12 est vissée dans un taraudage 13 d'un piston 14.

Les dessins, en particulier les fig. 4 et 8, font apparaître que le piston 14 comporte des ajours 15.

De préférence, un bord racleur 16 est formé à la périphérie du piston 14 pour prendre appui contre la paroi interne la du corps 1, ce qui est illustré en particulier par les fig. 4 et 5.

L'intérieur du fourreau 9 comporte un second jonc 17 pour la retenue d'un bouchon 18 constituant le fond de la molette 10 tout en assurant l'étanchéîté de celle-ci, dont la coopération avec le fourreau 7 assure l'étanchéité avec le corps 1.

Il est avantageux, comme le montre la fig. 4, que la paroi la du corps 1 présente une légère dépouille, au moins sur une partie de sa périphérie.

A son extrémité opposée au fond 4, le corps 1 présente un décolletage 19 à partir de sa paroi externe et le bord supérieur du corps forme une lèvre 20 (fig. 6) qui délimite, avec la paroi interne la, un épaulement 21.

La lèvre 20 est destinée à être emboîtée dans un logement annulaire 22 d'une coiffe 23.

La fig. 6 montre que le logement annulaire 22 est délimité par une nervure interne 24 et un voile externe 25 de la coiffe 23.

Le voile 25 présente avantageusement un décrochement 26 dans sa partie interne.

L'assemblage décrit ci-dessus fait que la paroi interne la du corps 1 et la paroi interne 23a de la coiffe 23 se prolongent sans pratiquement de discontinuité lorsque la coiffe 23 est mise en place pour que le logement annulaire 22 emboîte la lèvre 20 et que le voile externe s'étende à l'extérieur de la partie décolletée 19 qui fait saillie au-delà d'un épaulement 27 du corps 1. En outre, l'assemblage décrit assure une étanchéité totale entre le corps 1 et la coiffe 23 dont la paroi est continue.

La coiffe 23 comporte, sur son dessus, des fourreaux 28, par exemple au nombre de deux, qui sent engagés dans des manchons 29 du capuchon 2. Les fourreaux 28 sont verrouillés dans les manchons 29, par exemple au moyen de joncs 30.

Le capuchon 2 présente, dans sa paroi latérale interne, un dégagement 31 pour le centrage de la coiffe 23 dont un épaulement 32 (fig. 6) est en butée contre le fond 31a du dégagement 31.

La coiffe 23 est, de cette manière, reliée rigidement au capuchon 2 et son voile externe 25 est pressé par le capuchon contre le décolletage 19 du corps, ce qui assure que l'étanchéité est réalisée de façon absolue.

Le décrochement 26, prévu à la base du voile externe 25, fait que l'air est progressivement évacué lorsque le capuchon est mis en place sur le corps, même lorsque le corps est rempli par le pain 3.

Comme cela est décrit dans ce qui suit, il est possible, en outre, de prévoir dans le voile externe 25, au moins une petite rainure interne s'étendant jusqu'au voisinage du sommet de la lèvre 20 pour permettre à l'air de s'échapper jusqu'à la fermeture complète du corps 1.

La conformation de la coiffe 23, au moins dans sa paroi interne, présente une dépouille correspondant à l'aspect qu'il est souhaitable de conférer au sommet du pain 3. Ainsi, en se référant à la fig. 1, lorsque le capuchon 2, muni de la coiffe 23 est en place, l'intérieur du corps 1 constitue un moule dans lequel la matière cireuse, devant constituer le pain 3, peut être coulée après avoir été fluidifiée, par exemple en la chauffant. La matière, alors sous forme de liquide plus ou moins visqueux, s'écoule par les ajours 15 du piston 14, en remplissant progressivement l'intérieur du corps 1 dont elle prend exactement la forme. En fin de remplissage, le bouchon 18 de la molette 10 est mis en place, de sorte que le pain, formé et refroidi à l'intérieur du corps 1 de la coiffe 23, est parfaitement isolé de l'atmosphère.

Pour utiliser la matière constitutive du pain 3, il suffit de retirer le capuchon 2, ce qui fait apparaître le pain 3 comme illustré par la fig 2.

Lorsque la partie saillante du pain 3 est en partie usée ou lorsqu'il est souhaité qu'une hauteur plus importante du pain 3 fasse saillie du corps 1, la molette 10 est tournée, ce qui a pour effet que la vis 12 fait déplacer le piston 14 qui pousse le pain 3.

La dépouille, très légère, que présente la paroi interne la du corps 1, facilite le déplacement du pain 3 lorsqu'il est poussé par le piston 14, et cette dépouille permet à l'air atmosphérique de passer le long du pain 3 pour venir en dessous du piston 14, dont le bord racleur 16 est alors très légèrement espacé de la paroi interne la, au moins sur une partie de la surface de cette dernière.

De même, lorsque la molette est tournée dans le sens pour lequel le pain 3 est à nouveau entré à l'intérieur du corps 1, le très faible espace, qui est ménagé entre sa paroi externe et la paroi interne

du corps 1, permet à l'air, se trouvant sous le piston 14, de s'échapper sans être comprimé contre le fond 4 du corps 1.

Pour maintenir en place le capuchon 2 sur le corps 1, plusieurs moyens sont envisagés.

Dans la réalisation suivant les fig. 1 à 5, le capuchon 2 délimite au-dessus de la coiffe 23 une chambre 33 et présente dans sa paroi des encoches 34 pour les branches 35 et 36 d'un étrier 37, bien visible à la fig. 7, dont le fond 38 est cintré ou autrement conformé pour être déformable élastiquement.

Les branches 35 et 36 présentent sensiblement la forme de la lettre S (fig. 5 et 7) et sont munies de boutons 35a et 36a faisant saillie par des trous 39, 40, débouchant du capuchon au-dessus des encoches 34.

Les extrémités des branches 35 et 36 forment des barrettes 41, engagées sous des nervures correspondantes 42 du corps 1.

En considérant les fig. 5 et 7, on constate qu'en exerçant une poussée sur les boutons 35a et 36a, cela fait cintrer le fond 38 en provoquant l'écartement des barrettes 41 pour permettre le dégagement du capuchon 2 qui peut être remis en place simplement en le poussant, les barrettes 41 étant écartées par les nervures 42.

Les fig. 9 et 10 illustrent une variante du mode de fixation du capuchon 2 sur le corps 1.

Dans cette réalisation, on calcule la hauteur du décolletage 19 du corps 1, compte tenu de la matière qui le constitue et de la matière qui constitue la coiffe 23, pour que la friction exercée par le voile externe 25 sur la paroi externe du décolletage 19 soit suffisant pour maintenir en place la capuchon 2.

La fig. 10 montre que pour augmenter la friction, il est avantageux que le voile externe 25 soit prolongé pour venir en appui contre l'épaulement 27 du corps 1 lorsque la lèvre 20 est complètement engagée dans le logement annulaire 22.

Afin que l'air, pouvant se trouver emprisonné entre le capuchon 2, le corps 1 et le pain 3,puisse s'échapper lors de la mise en place du capuchon, il est avantageux, comme l'illustre la fig. 10, de prévoir au moins une rainure 43 dans le décolletage 19 ou le voile externe 25, cette rainure s'étendant jusqu'au voisinage de la lèvre 20.

Dans cette réalisation, il n'est pas nécessaire de prévoir l'étrier 37, ni l'aménagement particulier que constituent les encoches 34 et les trous 39, 40 du capuchon 2.

Pour améliorer encore la tenue du capuchon sur le corps, dans le cas de la réalisation représentée en référence aux fig. 9 et 10, il est avantageux que la paroi externe du décolletage 19 et/ou la paroi interne du voile externe 25 soit dépolie ou autrement rendue rugueuse. Une matière adhésive à vieillissement lent, peut aussi être déposée sur tout ou partie de la surface du décolletage 19 ou du voile externe 25, la matière adhésive à vieillissement lent ou un autre élément adhésif permanent, d'un type quelconque connu dans la technique, peut aussi être prévu sur l'épaulement 27 pour assurer la retenue du capuchon 2.

Outre ce qui précède et pour être assuré que la coiffe 23 soit toujours amenée de façon parfaitement précise sur la lèvre 20 par le capuchon 2, il est avantageux, ainsi que l'illustre la fig. 7, que ladite coiffe 23 soit munie, sur le dessus, de doigts 44 centrés dans des encoches 45 de saillies 46, formées à l'intérieur du capuchon 2.

De cette manière, des axes 48 de l'étrier 37 sont emprisonnés dans les encoches 45 et verrouillés par les doigts 44 tout en pouvant pivoter lorsqu'une poussée est exercée sur les boutons 35, 35a pour provoquer l'écartement des barrettes 41.

L'invention n'est pas limitée aux exemples de réalisation, représentés et décrits en détail, car diverses modifications peuvent y être apportées sans sortir de son cadre.

Revendications

1. Récipient présentoir et applicateur pour produits cireux solides à température ambiante, comportant un corps (1) et un capuchon (2) devant être fermé de manière étanche et contenant un joint constitué par une coiffe (23), ladite coiffe (23) reposant sur le corps (1) qui contient un piston (14) de support de la matière cireuse, ledit piston étant ajouré et présentant un fond (4) délimitant un passage pour l'introduction, sous forme liquide, de la matière cireuse à travers le piston (14) pour être moulée par ledit corps (1) contre sa paroi interne (1a) et contre la coiffe (23) en formant un pain (3), le passage étant fermé par un organe d'entraînement (10) du piston (14) de sorte que la matière du pain (3) est isolée de l'atmosphère par la coiffe (23) du capuchon (2) et l'organe d'entraînement du piston (14), caractérisé en ce que ledit corps présente une paroi interne en dépouille vers la coiffe et délimite dans son fond (4) un bord rentrant (5) relié à un fourreau interne (7) formant un jonc (8), l'organe d'entraînement (10) du piston (14) comprenant une molette présentant un fourreau (9) complémentaire du fourreau interne (7), la molette étant engagée dans le bord rentrant (5) et le fourreau interne (7) et étant maintenue par le jonc (8) de manière à assurer tant son guidage en rotation que son maintien axial et son étanchéité.

2. Récipient suivant la revendication 1, caractérisé en ce que le corps est de forme ovale en section le capuchon étant de même forme.

3. Récipient suivant l'une des revendications 1 ou 2, caractérisé en ce que la coiffe (23) délimite un logement annulaire (22) emboîtant une lèvre (20) du corps (1) et est fixée à l'intérieur du capuchon (2) par des moyens de centrage et de verrouillage (28, 29 ; 44, 46), ledit logement annulaire (22) de la coiffe (23) étant formé à partir d'une nervure interne (24) délimitée par la paroi interne (23a) en dépouille de ladite coiffe (22).

4. Dispositif suivant l'une des revendications 1 à 3, caractérisé en ce que la molette (10) est creuse, fermée par un bouchon amovible (18) et,
en ce que le piston (14) présente des ajours (15) pour la mise en place de la matière constitutive du pain (3), lorsqu'elle est amenée sous forme liquide à travers la molette (10) et le piston (14).

5. Récipient suivant l'une des revendications 1 à 4, caractérisé en ce que la molette (10) est reliée par des ailes (11) à une vis (12), vissée dans un taraudage (13) du piston (14).

6. Récipient suivant l'une des revendications 1 à 5, caractérisé en ce que la coiffe (23) délimite un voile externe (25) pressé contre la surface d'un décolletage (19) du corps (1) par le capuchon (2) dans lequel ladite coiffe (23) est emboîtée.

7. Récipient suivant l'une des revendications 1 à 6, caractérisé en ce que la coiffe (23) est centrée dans le capuchon (2) par des nervures (42) de ce capuchon, et est verrouillée dans ledit capuchon par des fourreaux (28) et manchons (29).

8. Récipient suivant l'une des revendications 1 à 7, caractérisé en ce que le piston (14) à ajours (15) est muni, à sa périphérie, d'un bord racleur (16).

9. Récipient suivant l'une des revendications 1 à 8, caractérisé en ce que la coiffe (23), assurant l'étanchéité avec le corps (1), présente un décrochement (26) ou rainures (26, 43) pour, respectivement, l'échappement, l'entrée de l'air entre le pain (3) et le fond de la coiffe (23).

10. Récipient suivant l'une des revendications 1 à 9, caractérisé par des organes pour la fixation du capuchon (2) sur le corps (1).

11. Récipient suivant la revendication 10, caractérisé en ce que les organes pour la fixation du capuchon (2) sur le corps (1) comprennent un étrier (37) à fond (38), déformable élastiquement et dont les branches (35, 36) forment, d'une part, des boutons (35a, 36a) de manoeuvre et, d'autre part, des barrettes (41) coopérant avec des nervures (42) du corps (1).

12. Récipient suivant la revendication 11, caractérisé en ce que l'étrier (37) comporte latéralement des axes (48) articulés dans des encoches (45) de saillie (46) formées à l'intérieur du capuchon (2), lesdits axes (48) étant retenus par des doigts (44) fermant lesdites encoches (45) et portés par la coiffe (23).

13. Récipient suivant l'une des revendications 1 à 12, caractérisé en ce que le capuchon (2) est retenu sur le corps (1) par friction.

14. Récipient suivant l'une des revendications 1 à 13, caractérisé en ce que, pour retenir le capuchon sur le corps (1), la coiffe (23) présente un voile externe (25), s'étendant sur toute la hauteur d'un décolletage (19) du corps (1), ledit voile présentant au moins une rainure (43) pour la circulation de l'air et étant serré à friction sur le corps (1) par le capuchon (2) dans lequel elle est emboîtée.

15. Récipient suivant l'une des revendications 1 à 14, caractérisé par des moyens adhésifs à viellissement lent interposés entre le capuchon (2) et la corps (1).

Claims

1. Display and applicator container for waxy products which are solid at room temperature, comprising a body (1) and a cap (2) having to be closed in a tight manner and containing a gasket formed by a cover (23), said cover (23) bearing on the body (1) which contains a piston (14) for supporting the waxy material, said piston being apertured and having a bottom (4) forming a passage for introducing, in a liquid form, the waxy material through the piston (14) so as to be moulded by said body (1) against the inner wall (1a) thereof and on the cover (23) thereby forming a cake (3), the passage being closed by a member (10) driving the piston (14), whereby the material of the cake (3) is isolated from ambient atmosphere by the

cover (23) of the cap (2) and the member driving the piston (14), characterized in that said body has an inner wall that is tapered toward the cover and defines in its bottom (4) a re-entrant edge (5) connected to an inner sheath (7) forming a retainer ring (8), the member (10) driving the piston (14) comprising a knurled knob provided with a sheath (9) complementary to the inner sheath (7), the knurled knob being engaged in the re-entrant edge (5) and the inner sheath (7), and being maintained by the retainer ring (8) in order to provide the guiding thereof in rotation as well as the axial holding thereof and tightness thereof.

2. Container as set forth in claim 1, characterized in that the body has an oval shape in cross-section, the cap having a same shape.

3. Container according to one of claims 1 or 2, characterized in that the cover (23) defines an annular housing (22) encasing a lip (20) of the body (1) and is fixed inside the cap (2) by centering and latching means (28, 29 ; 44, 46), said annular housing (22) of the cover (23) being formed from an inner rib (24) defined by the tapered inner wall (23a) of said cover (22).

4. Device according to one of claims 1 to 3, characterized in that the knurled knob (10) is hollow, closed by a removable plug (18), and in that the piston (14) is provided with apertures (15) for positioning the constituent material of the cake (3) when brought in a liquid form through the knurled knob (10) and piston (14).

5. Container according to one of claims 1 to 4, characterized in that the knurled knob (10) is connected by wings (11) to a screw (12) screwed in an inner thread (13) of the piston (14).

6. Container according to one of claims 1 to 5, characterized in that the cover (23) defines an outer web (25) pressed against the surface of a skiving (19) of the body (1) by the cap (2) in which said cover (23) is encased.

7. Container according to one of claims 1 to 6, characterized in that the cover (23) is centered in the cap (2) by means of ribs (42) of this cap, and is latched in said cap by sheaths (28) and muffs (29).

8. Container according to one of claims 1 to 7, characterized in that the piston (14) with apertures (15) is provided, at the periphery thereof, with a scraping edge (16).

9. Container according to one of claims 1 to 8, characterized in that the cover (23), that provides the tightness with the body (1), has a step portion (26) or grooves (26, 43) for discharge and admission respectively of air between the cake (3) and the bottom of the cover (23).

10. Container according to one of claims 1 to 9, characterized by members for the fixation of the cap (2) on the body (1).

11. Container according to claim 10, characterized in that the members for fixation of the cap (2) on the body (1) comprise a yoke (37) with a resiliently deformable bottom (38) and having legs (35, 36) that forms, on the one hand, operating buttons (35a, 36a) and, on the other hand, small bars (41) cooperating with ribs (42) of the body (1).

12. Container according to claim 11, characterized in that the yoke (37) is laterally provided with pins (48) articulated in notches (45) of protrusions (46) formed within the cap (2), said pins (48) being retained by fingers (44) closing said notches (45) and carried by the cover (23).

13. Container according to one of claims 1 to 12, characterized in that the cap (2) is held by friction on the body (1).

14. Container according to one of claims 1 to 13, characterized in that, in order to maintain the cap on the body (1), the cover (23) has an outer web (25) extending over the entire height of a skiving (19) of the body (1), said web having at least one groove (43) for circulation of air and being clamped by friction on the body (1) by the cap (2) in which it is encased.

15. Container according to one of claims 1 to 14, characterized by slow ageing adhesive means which are interposed between the cap (2) and the body (1).

Patentansprüche

1. Schaupackungs- und Spender-Behälter für wachsartige Produkte, die bei Raumtemperatur steif sind, bestehend aus einem Körper (1) und einer Verschlußkappe (2), die dicht geschlossen sein muß und einen Verschluß beinhaltet, der aus einer Haube (23) besteht, welche besagte Haube (23) auf dem Körper (1) aufliegt, der einen Kolben (14) zum Abstützen des

wachsartigen Stoffs enthält, wobei der besagte Kolben durchbrochen ist und einen Boden (4) aufweist, der einen Durchlaß ausspart zum Einbringen des wachsartigen Stoffs im flüssigen Zustand quer durch den Kolben (14), um von dem besagten Körper (1) gegen seine Innenwand (1a) und gegen die Haube (23) geformt zu werden und dabei einen Kuchen (3) zu bilden, welcher Durchlaß durch ein Antriebsorgan (10) für den Kolben (14) in der Weise verschlossen ist, daß die Kuchensubstanz (3) durch die Haube (23) der Verschlußkappe (2) und das Antriebsorgan für den Kolben (14) von der Außenatmosphäre isoliert ist, dadurch gekennzeichnet, daß der besagte Körper eine Innenwand aufweist, die gegen die Haube hin eine Schräge besitzt, und in seinem Boden (4) einen eingezogenen Rand (5) ausspart, der mit einem Innenkragen (7) verbunden ist und einen Sprengring (8) bildet, und daß das Antriebsorgan (10) des Kolbens (14) ein Rändelrad enthält, das einen zum Innenkragen (7) komplementären Kragen (9) aufweist, wobei das Rändelrad in den eingezogenen Rand (5) und den Innenkragen (7) eingreift und von dem Sprengring (8) in der Weise gehalten wird, daß sowohl seine Drehführung als auch sein axialer Halt und seine Dichtheit gesichert sind.

2. Behälter nach Anspruch 1, dadurch gekennzeichnet, daß der Körper im Querschnitt von ovaler Form ist und die Verschlußkappe die gleiche Form hat.

3. Behälter nach einem der Ansprüche 1 oder 2, dadurch gekennzeichnet, daß die Haube (23) eine ringförmige Aufnahme (22) ausspart, in die eine Lippe (20) des Körpers (1) hineinpaßt, und sie im Inneren der Verschlußkappe (2) durch Zentrier- und Verriegelungsmittel (28, 29, 44, 46) befestigt ist, wobei die besagte ringförmige Aufnahme (22) der Haube (23) ausgehend von einer Innenrippe (24) geformt ist, die durch die Innenwand (23a) in der Schräge der besagten Haube (23) begrenzt wird.

4. Vorrichtung nach einem der Ansprüche 1 bis 3, dadurch gekennzeichnet, daß das Rändelrad (10) hohl und durch einen herausziehbaren Stopfen (18) verschlossen ist, und dadurch, daß der Kolben (14) Durchbrüche (15) aufweist zum Einbringen des den Kuchen (3) bildenden Stoffs, wenn dieser Stoff in flüssiger Form durch das Rändelrad (10) und den Kolben (14) eingeführt wird.

5. Behälter nach einem der Ansprüche 1 bis 4, dadurch gekennzeichnet, daß das Rändelrad (10) durch Flügel (11) mit einer in ein Innengewinde (13) des Kolbens (14) eingeschraubten Schraube (12) verbunden ist.

6. Behälter nach einem der Ansprüche 1 bis 5, dadurch gekennzeichnet, daß die Haube (23) einen Außenmantel (25) abgrenzt, der durch die Verschlußkappe (2) gegen die Oberfläche einer Ausdrehung (19) im Körper (1) gedrückt wird, in die die besagte Haube (23) eingepaßt ist.

7. Behälter nach einem der Ansprüche 1 bis 6, dadurch gekennzeichnet, daß die Haube (23) in der Verschlußkappe (2) durch Rippen (42) in dieser Verschlußkappe zentriert und in der besagten Verschlußkappe durch Stutzen (28) und Muffen (29) verriegelt ist.

8. Behälter nach einem der Ansprüche 1 bis 7, dadurch gekennzeichnet, daß der Kolben (14) Durchbrüche (15) aufweist und auf seinem Umfang mit einer Abstreifkante (16) versehen ist.

9. Behälter nach einem der Ansprüche 1 bis 8, dadurch gekennzeichnet, daß die Haube (23), welche die Abdichtung gegen den Körper (1) sicherstellt, einen Absatz (26) oder Rillen (26,43) für jeweils das Entweichen oder Eintreten der Luft zwischen dem Kuchen (3) und dem Boden der Haube (23) aufweist.

10. Behälter nach einem der Ansprüche 1 bis 9, gekennzeichnet durch Organe zum Fixieren der Verschlußkappe (2) auf dem Körper (1).

11. Behälter nach Anspruch 10, dadurch gekennzeichnet, daß die Organe zum Fixieren der Verschlußkappe (2) auf dem Körper (1) einen Bügel (37) mit einem Steg (38) beinhalten, der elastisch verformbar ist, und dessen Schenkel (35,36) einerseits Handhabungsknöpfe (35a,36a) und andererseits Stollen (41) bilden, die mit Rippen (42) des Körpers (1) zusammenwirken.

12. Behälter nach Anspruch 11, dadurch gekennzeichnet, daß der Bügel (37) Querachsen (48) beinhaltet, die in Ausnehmungen (45) der im Inneren der Verschlußkappe (2) gestalteten Vorsprünge (46) gelenkig gelagert sind, wobei die besagten Achsen (48) durch Finger (44) gehalten werden, welche die besagten Ausnehmungen (45) verschließen und von der Haube (23) getragen werden.

13. Behälter nach einem der Ansprüche 1 bis 12, dadurch gekennzeichnet, daß die Verschlußkappe (2) auf dem Körper (1) durch Reibung festgehalten wird.

14. Behälter nach einem der Ansprüche 1 bis 13, dadurch gekennzeichnet, daß zum Festhalten der Verschlußkappe auf dem Körper (1) die Haube (23) einen Außenmantel (25) besitzt, der sich über die ganze Höhe einer Eindrehung (19) am Körper (1) erstreckt, wobei der besagte Mantel mindestens eine Rille (43) für die Luftzirkulation besitzt und auf dem Körper (1) durch Reibung über die Verschlußkappe (2) festgehalten wird, in die sie eingepaßt ist.

15. Behälter nach einem der Ansprüche 1 bis 14, gekennzeichnet durch Haftmittel mit einem langsamen Alterungsverhalten, die zwischen der Verschlußkappe (2) und dem Körper (1) aufgetragen werden.

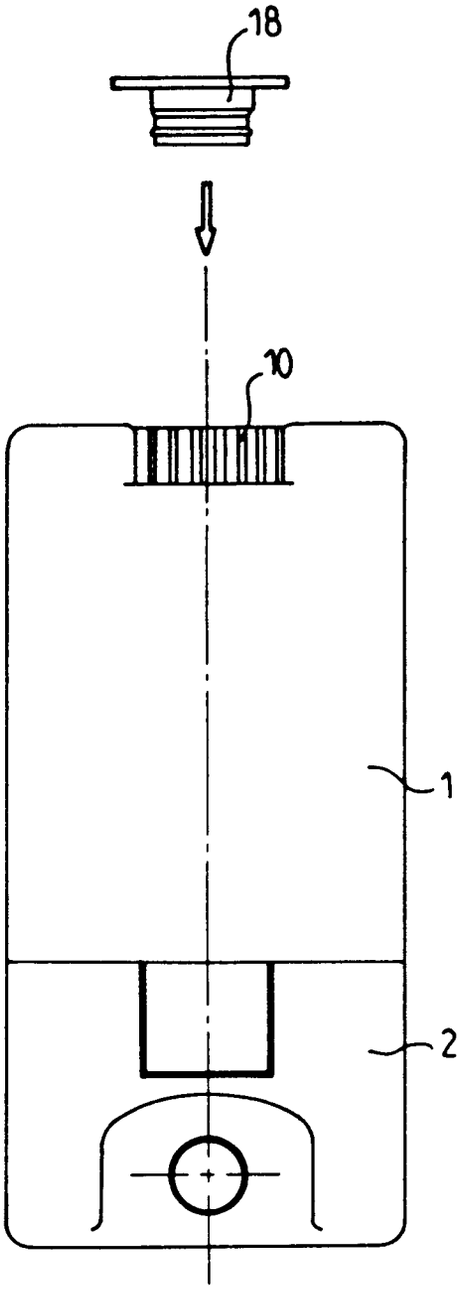
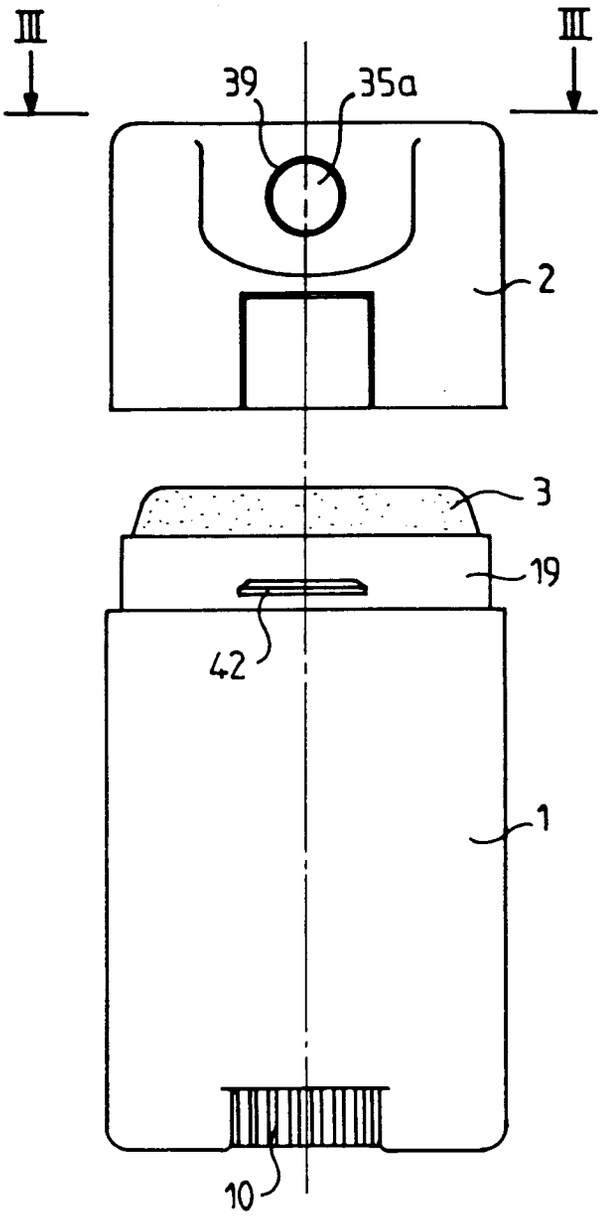


FIG. 1

FIG. 2



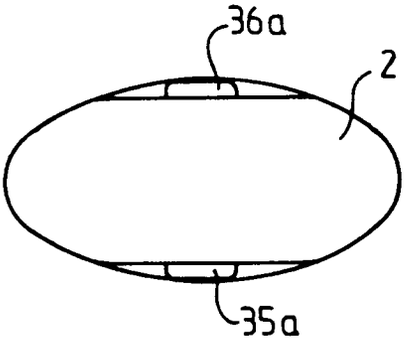


FIG. 3

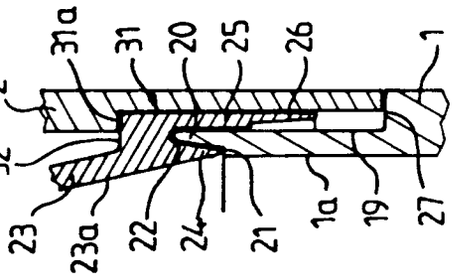


FIG. 6

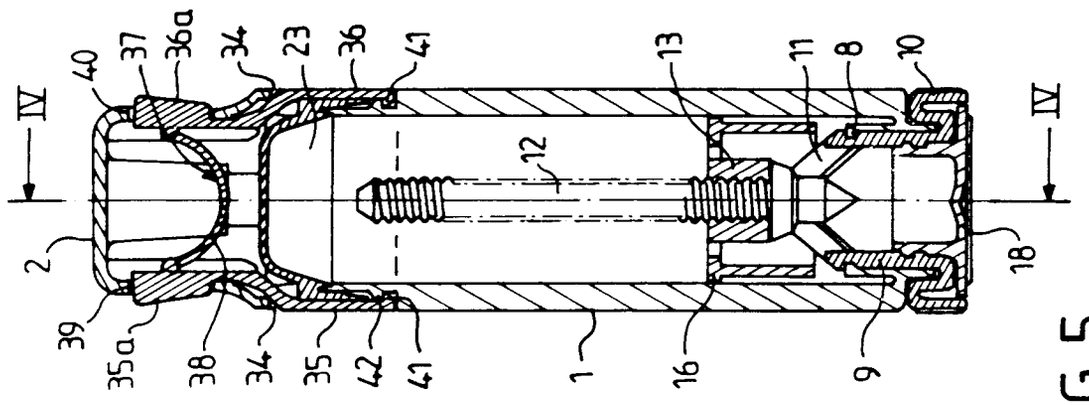


FIG.5

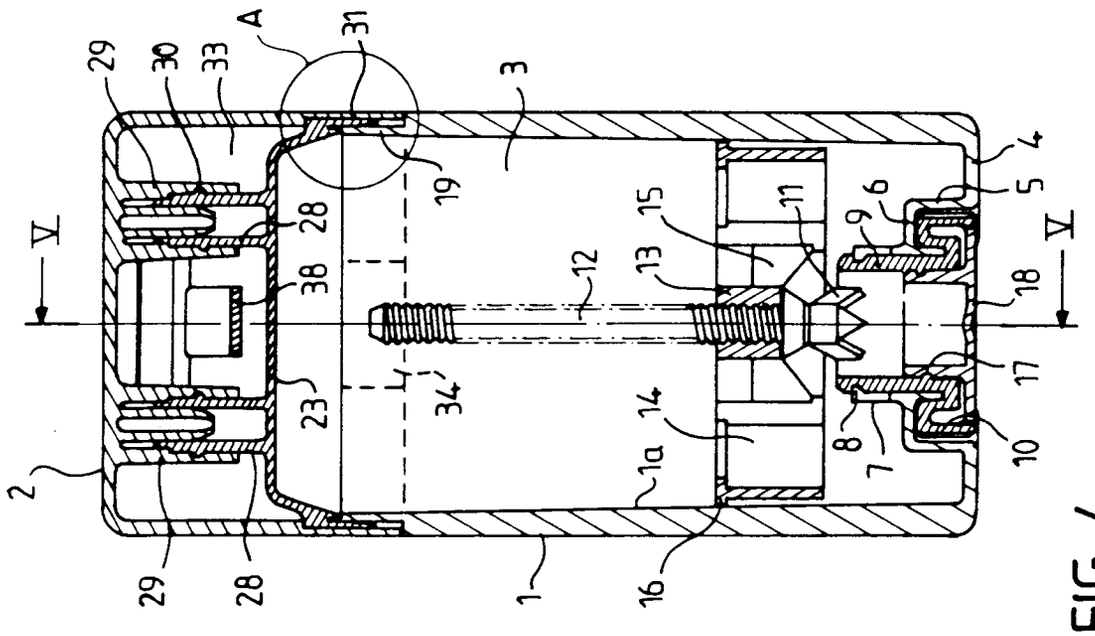


FIG.4

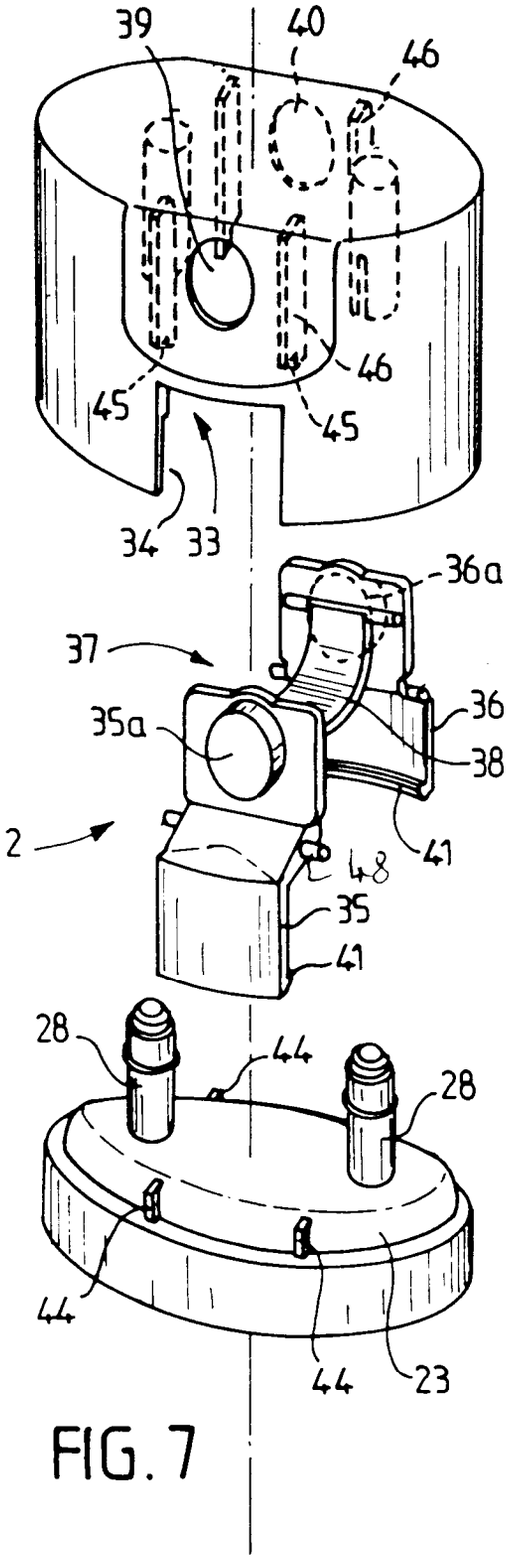

39
40
46
46
45
45
34
33
36a
37
35a
36
38
2
48
41
35
41
28
44
28
44
44
23

FIG. 7

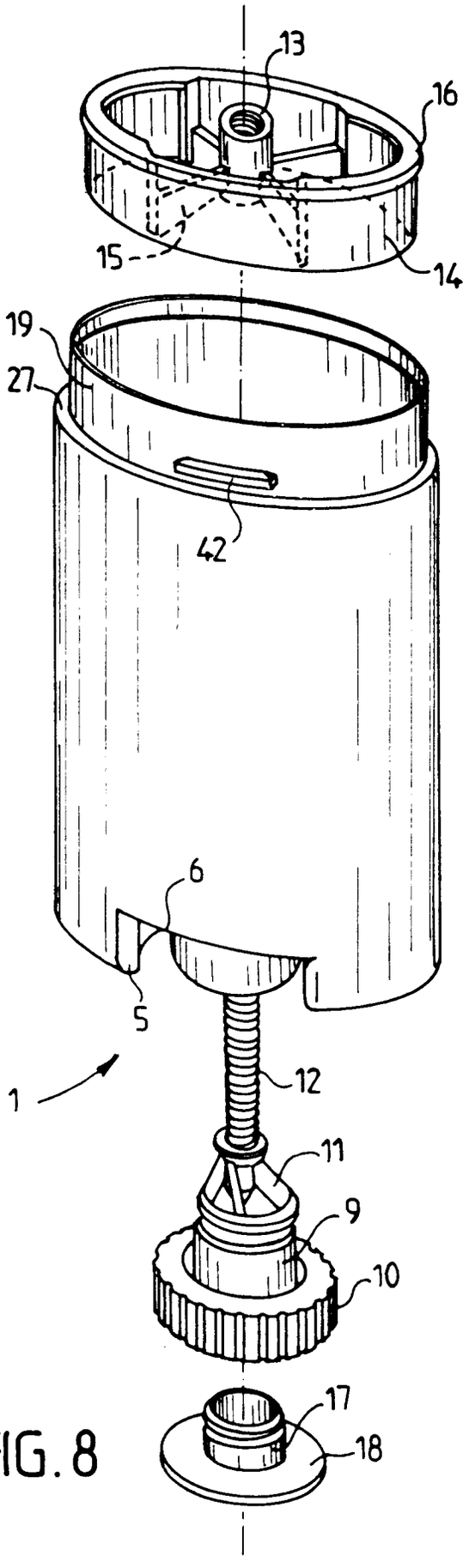

13
16
15
14
19
27
42
6
5
1
12
11
9
10
17
18

FIG. 8

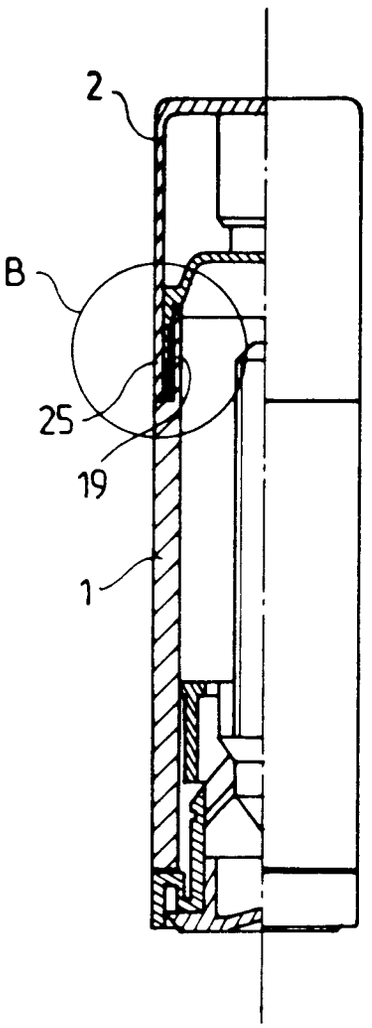


FIG. 9

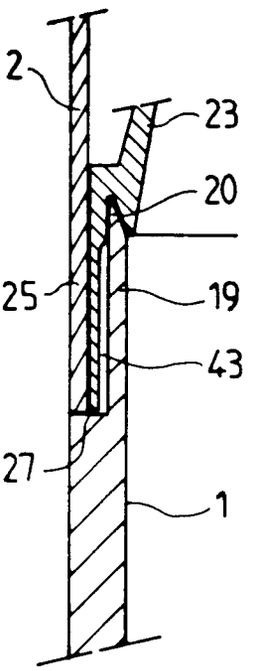


FIG. 10